

DEMANDE DE CARTE MOBILITÉ INCLUSION BÉNÉFICIAIRE DE L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

Pièces à fournir :

- Décision d'attribution de l'APA.
- Certificat médical.
- Copie de l'ancienne carte (s'il s'agit d'un renouvellement).

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

CP :

Ville :

Situation N° 1 :

Si vous bénéficiez de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) au titre du GIR 1 ou 2, vous pouvez bénéficier sans autre condition et à titre définitif de la Carte Mobilité Inclusion (CMI) comportant les mentions « invalidité » et « stationnement pour personnes handicapées ».

→ Souhaitez-vous bénéficier de la CMI comportant les mentions « invalidité » et « stationnement pour personnes handicapées » ?

OUI

NON

Si oui : S'agit-il d'une demande de renouvellement des droits (carte arrivant à expiration) ?

OUI

NON

Situation N° 2 :

Si vous bénéficiez de l'APA au titre du GIR 3 ou 4, l'équipe territoriale peut apprécier si votre situation justifie l'attribution de la mention « priorité » et / ou de la mention « stationnement pour personnes handicapées » de la CMI.

→ Souhaitez-vous bénéficier de la CMI comportant la mention « priorité » ?

OUI

NON

Si oui : S'agit-il d'une demande de renouvellement des droits (carte arrivant à expiration) ?

OUI

NON

→ Souhaitez-vous bénéficier de la CMI comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ?

OUI

NON

Si oui : S'agit-il d'une demande de renouvellement des droits (carte arrivant à expiration) ?

OUI

NON

Fait à

le

Signature